



Communauté de Communes du Sud Territoire

23 628 habitants - 27 communes – entre Belfort et Montbéliard,
recrute

Un instructeur / une instructrice des autorisations liées au droit des sols / Géomaticien (ne)

Par voie de mutation, sur liste d'aptitude, de détachement ou à défaut au titre de contractuel

Cadre d'emploi de catégorie B ou C, filière technique ou administrative,

La Communauté de communes du Sud Territoire rassemble près de 100 agents sur des compétences en plein développement telles que l'économie, l'habitat, le tourisme, l'eau potable, l'assainissement, les ordures ménagères, l'école de musique intercommunale, la police municipale intercommunale, le centre aquatique, ou encore la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Elle regroupe 27 communes pour environ 24 000 habitants.

La Communauté de communes du Sud Territoire a créé en juillet 2015 un service mutualisé chargé de l'instruction des autorisations liées au droit des sols, à disposition de ses communes membres. Aujourd'hui, 24 communes (sur 27) adhèrent au service qui traite en moyenne 1200 autorisations par an.

Le service est initialement composé de 2 agents pour 1,5 ETP, dont l'un des postes est actuellement non pourvu, suite à mutation de l'agent.

La Communauté de communes recherche donc un agent pour occuper le poste d'instructeur / instructrice des autorisations liées au droit des sols à 50% et géomaticien(ne) à 50%, en appui à l'agent instructeur à temps complet, et chargé également de développer l'outil SIG en parallèle.

Sous l'autorité du Président, du Vice-Président délégué, de la Directrice Générale des Services, et basé au Pôle technique à Grandvillars, vous avez pour missions principales l'instruction des autorisations d'urbanisme et le déploiement du Système d'Information Géographique (SIG).

Vos missions seront les suivantes :

- Accompagner et renseigner les pétitionnaires en amont du dépôt de leurs dossiers d'urbanisme
- Instruire les autorisations d'urbanisme (reçues par voie papier et dématérialisée) à l'aide des outils dédiés :
 - Vérifier la complétude du dossier et sa conformité au regard des règles d'urbanisme de chaque commune
 - Lancer les consultations et recueillir les avis des gestionnaires de réseaux
 - Rédiger et proposer à la signature du maire les projets d'arrêtés de décisions des autorisations d'urbanisme, les demandes de pièces manquantes, les prolongations de délai...
 - Analyser juridiquement les dossiers pour accompagner le Maire dans sa prise de décision
- Se rendre éventuellement sur le terrain pour appréhender le projet et faciliter l'instruction du dossier
- Lire et analyser différents types de plans et documents d'urbanisme

- Déployer un système d'information géographique
 - Réaliser des relevés topographiques géo référencés
 - Collecter, analyser et traiter les données des services
 - Concevoir, administrer et gérer le futur SIG
- Etablir des cartes thématiques pour les besoins des services
- Réaliser toutes actions principales ou accessoires sollicitées par la hiérarchie

Compétences et qualités requises

- Niveau bac +2 minimum, formation urbanisme et/ou géographie souhaitée
- Connaissance des codes de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement, de la fiscalité de l'urbanisme
- Maîtrise des outils bureautiques et informatiques (connaissance des logiciels Oxalis et QGIS souhaitée)
- Connaissances du fonctionnement des collectivités locales et de l'environnement territorial
- Compétences rédactionnelles
- Expérience sur le même type de poste souhaitée
- Permis B exigé

Aptitudes :

- Capacité d'écoute et d'accueil et sens du relationnel
- Autonomie, prise d'initiatives
- Polyvalence
- Rigueur, sens de l'organisation
- Capacité d'adaptation
- Discrétion

Spécificités liées au métier :

- Temps complet, horaire de journée, 39 heures + RTT
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + tickets restaurant + action sociale (CNAS)

Poste à pourvoir pour le 1^{er} février 2025

Les candidatures (lettre de motivation + CV détaillé + dernier état d'avancement) doivent être adressées **AVANT LE VENDREDI 24 JANVIER 2025**, à Monsieur le Président, Communauté de communes du Sud Territoire, 8 place Raymond Forni BP106, 90101 DELLE Cedex, ccst90@ccst90.fr